

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS
30 NOVEMBRE 2023
CIRCULAIRE D'INFORMATION

Version : 2023-001
Dernière modification : 31 octobre 2023



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES TITULAIRES DE PERMIS

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (« l'assemblée ») des titulaires de permis du COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ (« le Collège ») se tiendra virtuellement et en personne au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa, situé au 200 Coventry Road, Ottawa (Ontario) K1K 4S3, le **jeudi 30 novembre 2023**, à 10 h (heure de l'Est), pour les raisons suivantes :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale inaugurale du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté tenue le 1^{er} décembre 2022;
2. Entendre la présentation du président et chef de la direction sur le Rapport annuel;
3. Assister à l'allocution du président du conseil d'administration (CA);
4. Présenter les membres du CA aux titulaires de permis;
5. Fournir l'occasion aux titulaires de permis de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

En prévision de l'assemblée, pour consulter ou télécharger les documents suivants [CLIQUEZ ICI](#) :

1. Ordre du jour de l'assemblée
2. Circulaire d'information relative à l'assemblée (description détaillée des points à l'ordre du jour de l'assemblée)
3. Chronologie des activités
4. Procès-verbal de l'assemblée générale inaugurale tenue le 1^{er} décembre 2022
5. Rapport annuel du Collège (comprenant les états financiers vérifiés)
6. Formulaire de procuration

Admissibilité

Seuls les titulaires de permis (CRIC et CRIEE) en règle à la fermeture des bureaux le 1^{er} novembre 2023 peuvent assister à l'assemblée (en personne ou en ligne) et y voter.

Vote

Les titulaires de permis seront en mesure de voter en personne, en ligne ou par procuration sur l'ordre du jour, le procès-verbal de l'AGI précédente et la fin de l'assemblée.

Les titulaires de permis qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée peuvent désigner un mandataire qui votera en leur nom. Le vote en personne aura lieu au moyen des téléphones cellulaires; un lien sera fourni à l'assemblée. Veuillez apporter votre téléphone cellulaire à l'assemblée.

Date limite

Le mardi 28 novembre 2023, 17 h (heure de l'Est) est la date limite pour vous inscrire à l'assemblée en vue d'y assister au moyen de la webémission, d'y voter en ligne, d'y participer et d'y voter en personne, ainsi que pour soumettre un formulaire de procuration dûment rempli à secretariat@college-ic.ca.

Programme des activités lors de la tenue de l'assemblée

En plus de l'assemblée, les titulaires de permis auront l'occasion d'assister aux activités suivantes :

- 12 h à 13 h — Dîner buffet pour les participants à l'assemblée
- 13 h à 13 h 55 — Séance d'information à l'intention des titulaires de permis : Normes de pratique professionnelle pour les CRIC et les CRIIE
- 14 h 05 à 15 h — Séance d'information à l'intention des titulaires de permis : Élaborer vos contrats de services – Guide pratique

En date du 3 novembre 2023, au siège social du Collège à Burlington, Ontario, Canada.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Victoria Rumble
Secrétaire générale



3 novembre 2023

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous convier à assister à l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis (l'« assemblée ») du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège ») qui aura lieu virtuellement et en personne le 30 novembre 2023, à 10 h (heure de l'Est).

Au cours de la séance administrative de l'assemblée, des renseignements vous seront communiqués au sujet des activités du Collège depuis l'assemblée générale inaugurale des titulaires de permis. Le conseil d'administration (le « CA ») transitoire du Collège vous sera également présenté conformément à ce qui est prescrit dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »), et vous aurez l'occasion de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège.

La présente circulaire d'information et l'avis de convocation décrivent plus en détail les points à l'ordre du jour de l'assemblée et la manière dont les titulaires de permis peuvent exercer leur droit de vote. Nous nous invitons à prendre connaissance de cette circulaire d'information ainsi que du Rapport annuel du Collège qui l'accompagne, avant l'assemblée.

Les titulaires de permis peuvent voter :

- en assistant à l'assemblée en personne;
- en assistant à l'assemblée au moyen de la webémission et en votant en ligne pendant l'assemblée;
- en remplissant le formulaire de procuration joint à la présente circulaire d'information et en le retournant conformément aux instructions figurant dans le formulaire.

Nous espérons que vous serez en mesure d'assister à l'assemblée en personne ou au moyen de la webémission.

En plus de la séance administrative, nous aurons le plaisir d'accueillir l'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté qui prononcera une allocution.

Au cours de l'après-midi, le Collège offrira deux séances d'information :

- Normes de pratique professionnelle pour les CRIC et les CRIIE
- Élaborer vos contrats de services – Guide pratique

Au plaisir de vous rencontrer (en personne ou virtuellement) à l'assemblée.

Cordialement,

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président du conseil d'administration

John W. Murray
Président et chef de la direction

Table des matières

Introduction	6
À propos du Collège	6
Renseignements généraux sur le vote.....	7
Qui peut voter?.....	7
Vote par procuration	7
Exercice de votre droit de vote par votre mandataire	7
Sollicitation de procurations	8
Votes requis pour l'approbation	8
Quorum	8
Points à l'ordre du jour de l'assemblée.....	8

INTRODUCTION

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans la présente circulaire d'information sont datés du 3 novembre 2023.

Le 30 novembre 2023, à 10 h (heure de l'Est), le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège ») tiendra une assemblée générale annuelle pour les raisons énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis (l'« avis de convocation »).

La présente circulaire d'information (la « circulaire d'information ») est fournie en lien avec la sollicitation de procurations par le conseil d'administration (le « CA ») du Collège ou en son nom, auprès de tous les titulaires de permis du Collège qui ont droit de voter, en vue de son utilisation à l'assemblée, tout comme l'avis de convocation et le formulaire de procuration (le « formulaire de procuration »).

À PROPOS DU COLLÈGE

Le Collège a été constitué en vertu d'une loi adoptée par le Parlement canadien : La *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* du Canada (la « Loi sur le Collège »).

La Loi sur le Collège a été adoptée par le Parlement en juin 2019.

En vertu d'un arrêté ministériel du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (le « ministre »), le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) a été prorogé à titre de Collège le 23 novembre 2021. Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) délivre des permis d'exercice aux consultants en immigration et en citoyenneté et aux conseillers en immigration pour les étudiants étrangers du Canada et les réglemente dans l'intérêt public. Les consultants en immigration et en citoyenneté qui détiennent un permis du Collège et qui sont en règle auprès du Collège sont autorisés à utiliser le titre professionnel. Les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC), et les conseillers en immigration pour étudiants étrangers qui détiennent un permis du Collège et qui sont en règle auprès de celui-ci sont autorisés à utiliser le titre professionnel « conseiller réglementé en immigration pour étudiants étrangers » (CRIEE).

Le rôle du Collège et les pouvoirs qui lui sont conférés sont énoncés dans :

- la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté*,
- la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*,
- la *Loi sur la citoyenneté*.

Les pouvoirs légaux du Collège s'étendent aux consultants en immigration et en citoyenneté qui exercent leur pratique au Canada et à l'étranger.

Le Collège remplit son mandat qui est de réglementer ses titulaires de permis dans l'intérêt public et de protéger le public :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté;

- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE VOTE

Les CRIC et les CRIEE (les « titulaires de permis ») en règle peuvent assister à l'assemblée en personne ou en ligne au moyen de la webémission. Les titulaires de permis qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée peuvent désigner un mandataire qui votera en leur nom.

QUI PEUT VOTER?

Les titulaires de permis en règle en date du 1^{er} novembre 2023 ont le droit de participer à l'assemblée et d'y voter.

L'entreprise Zoom inc., un fournisseur tiers indépendant du Collège, procédera au vote à l'assemblée, qui se déroulera au moyen d'un vote électronique et d'une plateforme en ligne chiffrée pour les participants à la webémission. Le vote sera entièrement confidentiel. On demande aux titulaires de permis qui assisteront en personne d'apporter leur téléphone cellulaire pour voter par bulletin électronique.

Les titulaires de permis souhaitant participer à l'assemblée et y voter au moyen de la webémission sont priés de s'inscrire en ouvrant une session dans la section destinée aux titulaires de permis avant 17 h (heure de l'Est), le mardi 28 novembre 2023.

VOTE PAR PROCURATION

Les titulaires de permis souhaitant désigner un mandataire doivent soumettre un formulaire de procuration dûment rempli à la secrétaire générale au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le mardi 28 novembre 2023.

Lorsque vous votez par procuration, vous autorisez la ou les personnes nommées dans votre formulaire de procuration à assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et à y voter en votre nom. Le formulaire de procuration ci-joint indique le nom du président du CA et celui de son remplaçant, les deux étant administrateurs du Collège désignés comme vos mandataires. Vous avez le droit de désigner quelqu'un d'autre à titre de mandataire pourvu que cette personne soit titulaire de permis du Collège. Pour ce faire, indiquez le nom du mandataire souhaité dans le champ correspondant du formulaire de procuration, puis rayez le nom du président du CA et de son remplaçant. Si vous retournez le formulaire de procuration ci-joint au Collège sans avoir indiqué de mandataire à la ligne réservée au nom du mandataire, le président du CA (ou son remplaçant) deviendra alors votre mandataire automatiquement.

EXERCICE DE VOTRE DROIT DE VOTE PAR VOTRE MANDATAIRE

Sur votre formulaire de procuration, vous pouvez indiquer comment vous voulez que votre mandataire vote sur chacune des questions énumérées dans l'avis de convocation à l'assemblée en cochant les cases appropriées du formulaire de procuration. Si vous avez donné des instructions dans le formulaire de procuration quant à la façon d'exercer votre droit de vote sur une question en particulier, votre mandataire devra alors s'y conformer. En cochant, le cas échéant, la case « ABSTENTION » du formulaire de procuration, vous indiquez que vous vous abstenez de voter.

Si vous n'avez PAS donné d'instructions quant à la façon d'exercer votre droit de vote sur une question en particulier, votre mandataire a alors le droit de voter comme il en jugera bon. Veuillez noter que, si vous n'indiquez pas sur votre formulaire de procuration comment votre mandataire doit exercer votre droit de vote sur une question donnée et que vous avez autorisé le président du CA (ou son remplaçant) à être votre mandataire (en n'inscrivant rien sur la ligne du formulaire réservée au nom du mandataire), le président du CA (ou son remplaçant) votera « en faveur » de chacune des résolutions ordinaires.

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La sollicitation de votre procuration (votre vote) est faite par la direction du Collège ou en son nom. La direction vous demande de remplir le formulaire de procuration pour garantir que votre voix soit exprimée à l'assemblée. Si vous ne remplissez pas le formulaire de procuration ou si vous n'indiquez pas comment votre mandataire doit exercer votre droit de vote à l'égard des résolutions, le président du CA (ou son remplaçant) votera « en faveur » de chacune des résolutions ordinaires.

De manière générale, la sollicitation des procurations est faite par courriel. Toutefois, des employés, des dirigeants ou des administrateurs du Collège ou des mandataires dont les services ont été retenus par le CA pourraient aussi communiquer avec vous par téléphone pour vous demander de retourner les procurations.

VOTES REQUIS POUR L'APPROBATION

Une majorité simple des voix exprimées à l'assemblée, en ligne ou par procuration, est nécessaire pour que chacune des questions faisant l'objet d'un vote à l'assemblée soit approuvée par résolution ordinaire.

QUORUM

Conformément au Règlement administratif, le quorum pour délibération lors de l'assemblée sera de 10 titulaires de permis en règle et présents en personne ou représentés par procuration.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

La Loi sur le Collège exige qu'une assemblée de titulaires de permis soit tenue dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice financier du Collège. D'autres processus de gouvernance du Collège sont décrits dans la Loi sur le Collège et seront prescrits plus précisément dans les règlements du gouvernement qui seront promulgués en vertu de la Loi sur le Collège de même que dans les règlements administratifs du Collège qui seront élaborés par le CA. Les règlements du gouvernement et les nouveaux règlements administratifs du Collège devraient être prêts à la mi-année 2025.

Jusqu'à ce que ces nouveaux documents soient définitifs, approuvés et en application, les dispositions transitoires de la Loi sur le Collège stipulent que le Règlement administratif et les règlements du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) (tels qu'ils existaient au 23 novembre 2021) demeurent en vigueur. Conformément à la Loi sur le Collège et au Règlement administratif, toutes les questions qui seront délibérées à l'assemblée se limitent aux points suivants :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale inaugurale du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté tenue le 1^{er} décembre 2022.

L'assemblée générale inaugurale du Collège a eu lieu le 1^{er} décembre 2022. Le procès-verbal est joint à l'avis de convocation.

2. Entendre la présentation du président et chef de la direction sur le Rapport annuel

Le Rapport annuel du Collège a été approuvé par le CA transitoire le 28 septembre 2023 et publié le 4 octobre 2023. Le Rapport annuel fournit des renseignements détaillés sur les activités du Collège et comprend les états financiers vérifiés du Collège correspondant à la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. John Murray, président et chef de la direction du Collège, passera en revue les faits saillants du Rapport annuel et des états financiers vérifiés et répondra aux questions des titulaires de permis.

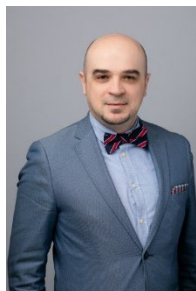
3. Assister à l'allocution du président du CA

Stan Belevici, CRIC-CISR, a été élu président du CA du CRCIC par le CA après la tenue de l'assemblée générale annuelle en 2020. Conformément au paragraphe 85(3) et à l'alinéa 85(7)e) de la Loi sur le Collège, M. Belevici demeure président du CA transitoire du Collège. M. Belevici fera part de son point de vue sur les progrès réalisés par le Collège et les priorités du CA transitoire.

4. Présenter les membres du CA aux titulaires de permis

Le paragraphe 85(3) de la Loi sur le Collège stipule que le Collège doit être régi par un CA transitoire composé de quatre (4) titulaires de permis qui étaient membres du CA du CRCIC (dont le président et le vice-président) immédiatement avant la date de prorogation et de cinq (5) personnes nommées par le ministre non titulaires de permis. Ce CA transitoire est maintenu en fonction jusqu'à ce que le ministre fixe par arrêté la taille et la composition finales du CA du Collège en vertu du paragraphe 17(2) de la Loi sur le Collège. À ce moment-là, le Collège devrait tenir une élection pour que soient élus les administrateurs titulaires de permis dont le nombre aura été fixé.

En date de la présente circulaire d'information, le CA transitoire du Collège est composé des personnes suivantes :



Stan Belevici, CRIC-CISR (président du CA)

M. Belevici possède une solide expérience en relations internationales et en droit de l'immigration. Il a travaillé pour le programme d'assistance technique à la Communauté des États indépendants de la Commission européenne pour la Moldavie et pour le service juridique de l'Europe du Sud-Est d'Ernst and Young. Après avoir immigré au Canada en 2002, il a obtenu une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill et a reçu un diplôme d'études supérieures en common law et droit transnational de l'Université de Sherbrooke, au Québec.

Dans le cadre de sa pratique, M. Belevici travaille pour le compte d'entreprises à l'élaboration de politiques et de processus d'immigration, ainsi que de solutions visant l'atténuation des risques et la mobilité de la main-d'œuvre. Il représente également des clients auprès de la CISR pour ce qui est des mesures d'expulsion, demandes d'extradition et appels en matière de parrainage d'époux.

M. Belevici a été élu au CA du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada en 2016 et y a été élu président après la tenue de l'assemblée générale annuelle en 2020.



John A. Burke, CRIC (vice-président du CA)

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a joué un rôle crucial dans l'élaboration de politiques, de procédures et de lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant en Ontario qu'à l'échelle nationale; il a conseillé la haute direction, ainsi que les gestionnaires et le personnel de centres d'emploi; et il a collaboré directement avec les employeurs, les associations et les organisations syndicales. De plus, il a travaillé avec succès avec les hauts dirigeants d'entreprises à l'établissement des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario. Dans le cadre de sa pratique actuelle, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires.

M. Burke a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président pendant deux mandats.

M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'assemblée générale annuelle en 2020.



Marty Baram, CRIC — Directeur de SYMY Immigration Consultants and Recruitment, à Edmonton, en Alberta

M. Baram est le directeur de SYMY Immigration Consultants and Recruitment, entreprise située à Edmonton, en Alberta.

M. Baram est actuellement professeur associé du Graduate Diploma in Immigration and Citizenship Law, programme d'études supérieures de l'Université Queen's en plus d'avoir précédemment enseigné des cours dans le cadre du certificat en immigration : Lois, politiques et procédures de l'Université de la Colombie-Britannique.

Ses domaines d'expertise professionnelle sont les suivants : études d'impact sur le marché du travail, demandes de résidence temporaire et demandes de résidence permanente, en particulier celles pour les programmes des candidats des provinces et Entrée express.

M. Baram a été élu au CA du Conseil en 2019.

Il a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège par les membres du CA du Conseil lors de sa réunion tenue le 17 novembre 2021.



Normand Beaudry — Directeur du recrutement international à l'Université Laval et trésorier et membre du consortium CALDO

M. Beaudry a plus de 15 ans d'expérience en gestion, marketing et recrutement d'étudiants à l'échelle internationale. Depuis 2018, il occupe le poste de directeur du recrutement international à l'Université Laval qui accueille près de 8000 étudiants étrangers chaque année.

M. Beaudry supervise des CRIC ou des CRIIE ou collabore avec eux quotidiennement. Il travaille également à l'harmonisation et au développement de pratiques de recrutement international au sein de son université.

Parallèlement, il s'est investi auprès de plusieurs organisations nationales et internationales. Il est notamment trésorier du conseil d'administration du consortium CALDO, responsable du comité régional France et Afrique du REDRUQ (Regroupement des directeurs et directrices de recrutement des universités du Québec) et membre du Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.

M. Beaudry a été nommé au CA transitoire du Collège par le ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté en mars 2022.



Richard Dennis, CRIC

M. Dennis est un ancien agent d'immigration désigné du Consulat général du Canada, à Buffalo, dans l'État de New York. M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012.

Au cours des 20 années où il a travaillé au consulat général, M. Dennis a contribué à l'application du droit de l'immigration dans toutes les catégories d'immigration. Il a créé une entreprise de services-conseils en immigration en 1993 et se spécialise en droit portant sur les travailleurs qualifiés (fédéral) et sur le parrainage familial.

M. Dennis a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège par les membres du CA du Conseil lors de sa réunion tenue le 17 novembre 2021.



Tim D'Souza — Vice-président principal des finances et des opérations commerciales, Diabète Canada

M. D'Souza a siégé à titre d'administrateur d'intérêt public au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. En plus de son travail chez Diabète Canada et de son travail au sein du CA du Collège, M. D'Souza siège à plusieurs autres conseils d'administration. Il conçoit et donne également des cours dans plusieurs établissements postsecondaires.

M. D'Souza détient deux maîtrises en plus d'être un CPA.

M. D'Souza a été nommé par le ministre au CA transitoire du Collège en mars 2022.

En juin 2022, M. D'Souza a été nommé président du Comité des finances et de la vérification du CA du Collège.



Jennifer Henry — Ministre exécutive, Développement organisationnel et stratégie, L'Église Unie du Canada

M^{me} Henry a travaillé pendant trois décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population. De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés. Elle a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à L'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications et la croissance. Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto, et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M^{me} Henry a été nommée par le ministre au CA transitoire du Collège en mars 2022.



Ben Rempel — Ancien sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant que sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale et a contribué à plusieurs initiatives réglementaires. Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur d'un recrutement éthique et efficace et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration et la reconnaissance des qualifications professionnelles.

M. Rempel s'emploie à collaborer pour ce qui est des normes professionnelles et de la supervision réglementaire des services-conseils en immigration et des services relatifs à l'éducation internationale au Canada. Il consacre également ses efforts à faciliter l'accès à la certification des professionnels formés à l'étranger et à développer des voies d'immigration complémentaires pour les talents mondiaux déplacés.

M. Rempel a été nommé par le ministre au CA transitoire du Collège en mars 2022.

**Gagan Jot « Jyoti » Singh — Directrice générale, Refuge Nellie**

M^{me} Singh est la directrice générale du refuge Nellie. Comptant plus de 15 ans d'expérience en leadership dans le domaine de la programmation communautaire et de l'administration des politiques, elle a notamment travaillé auprès des populations défavorisées.

M^{me} Singh est titulaire de diplômes, dont une maîtrise en politique publique et administration de l'Université Carleton. Elle a été directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Manitoba et a occupé des postes de direction chez Access Employment et End Homelessness Winnipeg.

M^{me} Singh a été nommée par le ministre au CA transitoire du Collège en mai 2022.

S'intéressant personnellement à l'immigration et aux droits des réfugiés, elle siège fièrement en tant qu'administratrice d'intérêt public pour le Collège depuis juin 2022.

**Alexis Graham – Observatrice ministérielle, Directrice générale, Politique et programmes de l'immigration sociale, IRCC**

En vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège, le ministre a nommé une observatrice ministérielle aux réunions du CA.

5. Fournir l'occasion aux titulaires de permis de poser des questions aux membres du CA et de la direction du Collège

MM. Belevici et Murray répondront aux questions des participants à l'assemblée au nom des membres du CA et de la direction du Collège. Les personnes y assistant en personne peuvent soumettre leurs questions par courriel avant l'assemblée à secretariat@college-ic.ca ou en utilisant les cartes mises à leur disposition sur les tables le jour de l'assemblée. Les personnes y assistant au moyen de la webémission peuvent soumettre leurs questions par courriel avant l'assemblée à secretariat@college-ic.ca ou au moyen de Zoom le jour de l'assemblée.